



# COMMUNIQUE

12 juin 2006

## **Les collectivités locales comme garde-fous face au risque de fracture électrique**

**Dans treize mois, les marchés de l'énergie seront ouverts à la concurrence. A ce jour, cette ouverture reste encore peu ou mal définie. Face aux risques de fracture électrique qui se profilent, la loi devra renforcer les compétences des collectivités locales.**

L'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie et le poids grandissant des cotations boursières se traduisent, pour les gestionnaires de réseaux comme pour les commercialisateurs, par une recherche de rentabilité maximale, qui les pousse à investir dans les territoires les plus « profitables ». Cette logique économique fait peser des risques de fracture électrique entre les consommateurs aisés et ceux en situation de précarité, entre les zones en croissance économique et celles en crise, entre les territoires urbains et les territoires ruraux.

Aussi est-il indispensable que le projet de loi sur l'énergie en cours de préparation confirme et renforce les compétences des collectivités locales dans le domaine de l'énergie. Dans les systèmes électriques et gaziers de demain, ce sont elles qui joueront les indispensables garde-fous, afin d'assurer cohésion sociale et territoriale.

- Le renforcement des grandes intercommunalités en matière d'énergie doit se poursuivre et s'amplifier. Dans des domaines techniques où les économies d'échelles et les projets complexes sont de mise, c'est une évidence. Pour contrôler l'activité d'entreprises de taille internationale et garantir la solidarité entre territoires, c'est une nécessité.
- L'information et la défense des consommateurs sera bientôt une des missions premières des collectivités, à la fois en raison de leur compétence en matière d'énergie et de leur proximité avec les citoyens-consommateurs.

**Xavier PINTAT, Sénateur de la Gironde, Président de la FNCCR, s'exprimera à ce propos, jeudi 15 juin, au Sénat.**

Ces enjeux seront également au centre des questions posées par le Congrès de la FNCCR, les 13 et 14 septembre prochains.

Contact : Jean-Marc Proust (01 40 62 16 38 / 06 22 93 17 29)

*Créée en 1934, la **Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)** regroupe près de 500 collectivités territoriales et établissements publics de coopération, spécialisées dans les services publics d'électricité, de gaz, d'eau et d'assainissement, que ces services soient délégués (en concession) ou gérés directement (en régie).*